



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Lucien

Divisé En Deux Parties

Lucianus <Samosatensis>

Amsterdam, 1597 [erschienen] 1697

Suite du Discours precedent

urn:nbn:de:hbz:466:1-45077

dans son Taureau pour en faire l'épreuve ; & l'ayant fait retirer encore en vie , pour ne point souiller par sa mort une ofrande qu'il vouloit consacrer aux Dieux , il la destina , & fit pour Apollon , graver dessus cette histoire. Recevez donc ce present, Messieurs, & le mettez au lieu le plus aparent du Temple, pour monument de la pieté & de la justice de nôtre Prince. Il fera encore d'autres presens , si Apollon le conserve longtemps en vie , & le délivre comme il a fait des embûches de ses ennemis ; mais le plus grand plaisir qu'il luy puisse faire , est de l'exempter à l'avenir de voir tant de peines & de suplices. Voila, Messieurs, ce que nous avons à vous dire de sa part & de la nôtre, & que nous atestons pour veritable. Que s'il est permis à des Sujets d'interceder pour leur Prince, nous vous conjurons, Messieurs, en vertu de nôtre alliance, car nous sommes comme vous originaires des Doriens, de ne pas mécontenter un Souverain qui recherche vôtre amitié après vous en avoir donné divers témoignages tant en public qu'en particulier. Recevez donc son ofrande ; & la consacrant à Apollon, faites des vœux pour luy & pour nous, puisque vous ne le pouvez refuser sans faire tort à Falaris & à vôtre Dieu.

SUITE DU DISCOURS
PRECEDENT.

C'est la harangue d'un Prêtre de Delfes, pour obliger les autres à recevoir le present de Falaris.

MESSIEURS, Quoy que je n'aye ni amitié ni alliance avec Falaris & avec les Agrigentins, ni aucun sujet particulier d'embrasser leurs interêts, je ne croy pas qu'on puisse refuser leur ofrande, qui est un chef-d'œuvre de l'Art, & le témoignage de la pieté & de la justice d'un Prince, tant en la consecration qu'en la punition du coupable. Je croy donc qu'en cette rencontre une plus lon-

gue deliberation seroit criminéle, & que ce n'est pas un moindre crime de refuser les ofrandes qu'on fait aux Dieux, que de dérober celles qu'on leur a faites. Pour moy, qui en qualité de Prêtre & de Citoyen de Delfes, prens part à la gloire d'Apollon & de son Temple; je ne tiens pas qu'on doive ni qu'on puisse empêcher les marques du zele & de la reconnoissance d'un particulier, sans s'exposer à la calomnie, & faite dire par tout que l'on se veut rendre arbitre de la conscience des hommes. En un mot, si l'on refuse cette ôfrande, personne n'en voudra plus faire. Car qui voudra s'exposer à un refus, & courre fortune de passer pour impie, en donnant des marques de sa pieté. C'est condamner tout à fait Falaris des crimes dont on l'accuse, que de renvoyer son present; cependant, vous sçavez qu'ils nous sont encore incônus, & qu'il ne faut pas juger des Grands sur le raport de la Renommée. Je sçay bien que celuy qui a parlé devant moy s'est fort emporté contre les cruautéz & les autres vices de ce Prince; mais il ne les peut sçavoir luy-même que par des bruits, qui sont faux ou incertains, puis qu'il n'a jamais veu celuy dont il parle, ni n'a esté en son pays. Et quand ils seroient véritables, ce n'est pas à nous à quitter la qualité de Prêtres pour prendre celle de Juges, ni à nous enquerir si l'Italie & la Sicile sont bien ou mal gouvernées, mais à recevoir les ôfrandes qu'on nous fait. Laissons aux Dieux la conduite du genre humain, pour avoir soin de ce qui nous touche. Il n'est pas besoin d'alleguer Homere, pour prouver que nous demeurons parmi des rochers & des precipices, & que tout ce pays seroit un triste desert sans la pieté des hommes qui y viennent faire des vœux & des sacrifices. Ce sont-là nos vendanges & nos moissons, & ce qui nous fait jouir sans peine de toutes les richesses de la terre, comme si nous habitons un pays fertile, ou que nous fussions dans le siecle d'or des Poëtes. Conservons à nos enfans un tresor si precieux, comme nous l'avons receu de nos Peres, & ne diminuons point, par trop de scrupule, la gloire & les revenus d'un

Temp
d'hon
victin
confe
en cõ
n'est
mais
fera
men
tems
lant f
surer
de sur
form

A

T
re mo
que l'
que l'
tefois
cheray
possibi
pléer à
l'exem
l'établ
par où
de fun
l'espac
nous e
jour t

Temple, où il n'est point fait mention de memoire d'homme, qu'on ait jamais refusé de presens ni de victimes. Il n'appartient qu'aux Dieux de juger de la conscience des hommes, puis-qu'il n'y a qu'eux qui en cōnoissent tous les ressorts, & toutes les cachées. Il n'est pas question icy de Falaris ni de son Taureau, mais de tous les vœux & de toutes les ôfrandes qu'on fera a jamais dans tous les siecles. Vous voyez les immenses richesses que ce Temple a amassées depuis le tems qu'il est libre d'y venir, j'ay peur qu'en voulant faire les Censeurs, vous n'avez plus dequoy censurer. Je suis donc d'avis qu'on reçoive cette ôfrande suivant la coûtume de nos Ancêtres, qui est conforme à nôtre interêt & à celuy du Dieu,

ALEXANDRE, OU LE FAUX PROFETE.

C'est l'Histoire d'un imposteur qui vivoit du tems de Lucien.

TU ne m'imposes pas une petite charge, mon cher Celsus, * de vouloir que je t'écrive la vie d'Alexandre fils de Podalyre, qui n'est guere moins illustre que celle du Grand Alexandre, puis-que l'un ne s'est pas plus signalé, par ses belles actions, que l'autre par ses impostures. Je ne laisseray pas toutefois de l'entreprendre pour te complaire, & tâcheray de m'en aquiter au moins mal qu'il me sera possible, pourveu que tu ayes assez de bonté pour suppléer à mes défauts, & pardonner à ma foiblesse. A l'exemple donc d'Hercule je travailleray à netoyer l'étable d'Augie; & t'en feray voir quelques ordures, par où tu puisses comprendre, combien estoit grand de fumier, que trois mile bœufs avoient amassé en l'espace de plusieurs années. Mais j'ai peur qu'on ne nous en condamne tous deux, moy de mètre au jour tant de vilénies, & toy de m'y convier. Car

* C'est ainsi qu'il s'apelloit.